

Analyse externe sur les dysfonctionnements et la maltraitance au foyer de Mancy

Mandatée par le département de l'instruction publique,
de la formation et de la jeunesse (DIP)

Francine Teylouni
Pierre-Alain Dard

Genève, le 3 mars 2022

Objet du mandat - foyer de Mancy

- Recherche documentée → ensemble des éléments de faits portant sur :
 - les dysfonctionnements
 - la maltraitance commise
- Qualifier les outils de travail des professionnels
- Analyser la qualité de :
 - la prise en charge
 - la transmission formelle d'informations à la hiérarchie

Entretiens avec les parents

Constats / déceptions

- Dégradation de l'état de leur enfant
- Aménagement des locaux
- Difficultés dans la relation avec le foyer

Du positif

- Flexibilité week-ends en famille ; chambre individuelle
- Jeune a gagné en autonomie
- Réel changement depuis la rentrée 2021

Mauvais départ

- Ouverture sous pression, veille des vacances scolaires
- Absence de projet institutionnel
- Locaux inadaptés
- Directeur inexpérimenté dans la direction d'un foyer analogue
- Sous-dotation en postes fixes d'une équipe insuffisamment formée. Hiérarchie différenciée
- Turnover avec remplaçants non formés

Dysfonctionnements

- Sous-estimation des faits de maltraitance signalés → mal traités
- Insécurité : infrastructure, personnes
- Absence de structuration des activités
- Absence d'outils pédagogiques et/ou d'utilisation structurée et systématiques de ceux-ci
- Déficit managérial
- Communication mal structurée et reporting insuffisant

Recommandations

- Rattachement du foyer à une entité privée subventionnée, en structures pavillonnaires
- Projet institutionnel et organisation des journées par jeune
- Encadrement pluridisciplinaire
- Définition du cadre relationnel avec les parents et le réseau
- Aide et soutien à domicile
- Allocation des ressources